

# Bonnes pratiques lors des interventions en entreprises

## Objectifs

*Intervenir dans une entreprise pour procéder à des mesurages de l'exposition des travailleurs ne peut pas être considéré comme une action anodine ou de routine. En effet, chaque entreprise présente des spécificités liées à son activité et à son organisation qu'il faut prendre en compte lors de l'organisation d'une campagne de mesurages.*

<b>Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>Relation avec l'entreprise .....</b>	<b>2</b>
<b>Sécurité des intervenants et des salariés de l'entreprise visitée .....</b>	<b>3</b>
<b>Impact de l'intervention sur les processus .....</b>	<b>3</b>
<b>La restitution des mesures .....</b>	<b>4</b>
<b>Auteurs .....</b>	<b>4</b>
<b>Historique .....</b>	<b>4</b>

## INTRODUCTION

L'intervention en entreprise doit se dérouler en 3 temps :

- Tout d'abord, une visite initiale au cours de laquelle il est indispensable de collecter un maximum d'informations sur la marche de l'entreprise ainsi que sur les risques liés à l'activité, <http://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/metropol-strategie-principe.pdf>
- L'intervention proprement dite qui permet de réaliser les prélèvements, <http://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/metropol-prelevement-principe.pdf>
- Enfin, la restitution des résultats des mesures. <http://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/metropol-resultat-interpretation-statistique.pdf>

L'objectif d'une intervention étant de connaître les expositions à des agents chimiques ou biologiques en vue de réduire le risque associé, il convient de ne pas accentuer un risque existant ou d'en créer un nouveau.

Avant de réaliser les mesures, il est aussi indispensable de prendre le temps :

- de présenter aux travailleurs les objectifs des mesurages ainsi que le matériel avec lequel ils seront équipés,
- d'expliquer le déroulement d'opérations,
- d'informer les travailleurs sur l'intérêt de la mesure d'exposition dans la démarche de prévention du risque chimique.

## RELATION AVEC L'ENTREPRISE

De bonnes relations avec l'entreprise utilisatrice sont un des facteurs clés du bon déroulement de la campagne de prélèvements. Il est pertinent de présenter les objectifs de l'intervention en les situant dans le contexte de l'évaluation des expositions professionnelles.

Ces échanges sont aussi mis à profit pour collecter autant d'informations que nécessaire pour l'établissement de la stratégie de prélèvement <http://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/metropol-strategie-principe.pdf>.

L'intervention sera planifiée en accord avec l'entreprise et en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants.

Cette concertation avec l'entreprise doit permettre d'identifier et d'analyser les risques d'interférences entre les activités, les risques liés aux installations, et de mettre en place des mesures de prévention collective voire individuelle si nécessaire. Il est recommandé de formaliser ces échanges par un plan de prévention.

### Rappel de l'article R. 4512-6 du code du travail

*«Au vu de ces informations et des éléments recueillis au cours de l'inspection, les chefs d'entreprises procèdent en commun à une analyse des risques pouvant résulter de l'interférence entre les activités, les installations et matériels. Lorsque ces risques existent, les employeurs arrêtent d'un commun accord, avant le début des travaux le plan de prévention définissant les mesures qui doivent être prises par chaque entreprise en vue de prévenir ces risques... »*

Les mesures de préventions des risques induits par l'intervention pour l'entreprise utilisatrice et pour l'intervenant sont listées dans le plan de prévention, quelle que soit la forme retenue pour ce document. Il est indispensable que les personnes concernées des deux parties impliquées dans l'intervention aient

connaissance des risques et des solutions de prévention retenues.

La clarification des conditions d'intervention, explicitées dans le plan de prévention, est un moyen supplémentaire d'assurer le bon déroulement des mesurages des expositions, de prévenir les risques d'accident et d'incident et d'impliquer les travailleurs concernés par les mesurages dans la démarche de prévention à laquelle est associées la campagne de prélèvements.

## SECURITE DES INTERVENANTS ET DES SALARIES DE L'ENTREPRISE VISITEE

Une campagne de prélèvements implique de devoir travailler sur un site inconnu, ayant des activités spécifiques, une organisation du travail propre et des habitudes. Tous ces facteurs doivent être connus avant l'intervention.

De plus, il y a nécessairement des phases de co-activités qu'il est indispensable de définir et de maîtriser pour en limiter les risques.

Pour assurer la sécurité, il convient donc :

- de présenter à l'entreprise les différentes phases de l'intervention, le matériel, les conditions de réalisation et en particulier la pose du matériel et son impact sur les travailleurs,
- de connaître les risques, les zones et les installations dangereuses, les pratiques et l'organisation de l'entreprise,

Cet échange indispensable et préalable à l'intervention permettra de définir conjointement les conditions de la campagne de prélèvements.

En particulier, il est important que les intervenants connaissent les prescriptions sécurité de l'entreprise : procédures particulières, noms des contacts lors de l'intervention, règles de sécurité...

## IMPACT DE L'INTERVENTION SUR LES PROCESSUS

Une campagne de prélèvements des atmosphères de travail doit être la moins contraignante possible pour l'entreprise et ses salariés <http://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/metropol-prelevement-principe.pdf> . Les prélèvements seront réalisés sur les postes de travail définis lors de l'établissement de la stratégie de prélèvement <http://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/metropol-strategie-principe.pdf> .

L'objectif est de pouvoir procéder aux prélèvements sans occasionner de gêne pour les travailleurs. Il est donc indispensable de préparer, avec l'entreprise, les conditions de poses et déposes des appareils de prélèvements, pour ne pas pénaliser les salariés.

Le matériel de prélèvements doit être discret et peu gênant. Les salariés doivent pouvoir accomplir toutes les tâches de leur activité le plus naturellement possible. C'est une condition nécessaire pour que les prélèvements soient le plus représentatif de la situation réelle.

## LA RESTITUTION DES MESURES

Quel que soit l'objectif de la campagne de prélèvements <http://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/metropol-prelevement-principe.pdf>, il est indispensable d'accompagner les résultats par des explications, qui permettront à l'entreprise de les intégrer dans sa démarche de réduction des risques. Cet accompagnement est, à minima, la transmission d'un rapport d'analyse <http://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/metropol-resultat-interpretation-statistique.pdf>.

Dans une démarche de prévention des expositions professionnelles, il peut être pertinent d'apporter des éléments de comparaison des concentrations mesurées à des valeurs de référence ou des valeurs guides, qui devront être documentées et justifiées. Ces informations doivent être précisées sur le rapport d'intervention ou lors d'une restitution devant les représentants de l'entreprise.

## AUTEURS

### B. Courrier

INRS, Métrologie des polluants ([metropol@inrs.fr](mailto:metropol@inrs.fr))

## HISTORIQUE

Version	Date	Modifications
1	Octobre 2015	Création de la fiche
1.1	Mars 2016	Correction lien vers fiche MetroPol, interprétation statistique des résultats.